

Désignation de l'entreprise : SAS 2IA CONSULTING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 1 CHEMIN DES DOUANIERS 78240 CHAMBOURCY		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 2 0 7 4 3 0 3 7 0 0 0 3 9			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, 31122024		N-1 31122023			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
		Net 3		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 889	2 988	3 056
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts		BF	BG				
Autres immobilisations financières *		BH	BI	1 800	1 800		
TOTAL (II)		BJ	13 677	8 889	4 788	4 856	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	98 532	98 532	96 552
		Autres créances (3)	BZ	CA	30 160	30 160	3 122
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	75 000	75 000	175 000
Disponibilités		CF	CG	214 443	214 443	308 712	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	342	342	53	
	TOTAL (III)	CJ	418 476	418 476	583 439		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	432 153	8 889	423 264	588 295	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1 800	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SAS 2IA CONSULTING		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	156 549	133 452	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	165 103	253 097	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	332 652	397 549
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	35 800	60 824	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		140	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	663	1 588	
	Dettes fiscales et sociales	DY	54 149	128 194	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	90 612	190 746	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	423 264	588 295	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	80 064	155 009		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

2IA CONSULTING

SAS au capital de 10 000 euros,
immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro 820 743 037,
dont le siège social est situé : 1 CHE DES DOUANIERS 78240 CHAMBOURCY

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 AVRIL 2025**

L'an 2025,
le 09 avril,
à 17 heures 00,

Au siège social, 1 CHE DES DOUANIERS 78240 CHAMBOURCY

Les associés de la société 2IA CONSULTING, SAS au capital de 10 000 euros, divisé en 10 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- JHTA INVEST SAS représentée par Monsieur Thomas ARVIEU, propriétaire de 5 000 actions
- LAMMENS INVEST SAS représentée par Monsieur Jerome LAMMENS, propriétaire de 5 000 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 10 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas ARVIEU.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport de gestion,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DS
TA

Paraphe
JL

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce ;
- Rémunération des Dirigeants sur l'exercice écoulé et à venir ;
- Approbation des comptes courants d'associés au 31/12/2024
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport et du rapport spécial sur les conventions réglementées.

Cette lecture est accompagnée de précisions s'agissant notamment de l'évolution de l'activité et des principaux événements survenus au cours de l'exercice écoulé.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 165 102,73 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 150 000,00 euros, soit 15,00 euros pour chacune des 10 000 actions composant le capital social.

La mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2025.

Pour le solde, soit 15 102,73 euros, l'Assemblée générale décide de l'affecter au compte « Autres réserves ». De plus, le compte « Report à nouveau » qui présente un solde créditeur de 156 549,08 euros est affecté en totalité au compte « Autre réserves ». Par conséquent, le compte « Report à nouveau » présentera un solde nul et le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de 171 651,81 euros.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

DS
TA

Paraphe
N

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
JHTA INVEST SAS	5000	75 000,00 €	Régime mère-fille
LAMMENS INVEST SAS	5000	75 000,00 €	Régime mère-fille
TOTAL	10000	150 000,00 €	

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice N-1 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 230 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 23,00 euros

Exercice N-2 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 4,40 euros

Exercice N-3 :

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 36 000,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 3,60 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

.../...

RÉSOLUTION 6

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de séance et le Directeur.

Le Président de séance et le Directeur

Zone de signature

DocuSigned by:

Thomas ARVIEU

D3784DD0E60A413...

Signé par :

Jérôme LAMMENS

136AE0245033406...

certifié conforme certifié conforme

